



Le XIXe siècle voit la naissance de la classe ouvrière.

La prolétarianisation du travail se développe au fur et à mesure que la mécanisation industrielle vient remplacer les anciennes formes de production.

Les employeurs sont les maîtres absolus des entreprises et les conditions de travail sont misérables.

Les journées de travail comportent souvent 15 à 16 heures par jour sans repos hebdomadaire et encore moins annuel.

Des enfants de 6 ans travaillent souvent dans les usines et les mines, des femmes sont employées au fond de la mine et à des travaux pénibles et insalubres. Les ouvriers n'ont pas le droit de s'organiser.

Le "**droit de coalition**" est seulement reconnu en 1824 en Grande-Bretagne, en 1864 en France (*mais il faudra attendre 1884 pour le syndicalisme*), en 1869 en Allemagne.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, la population industrielle continue de croître constamment.

Entre 1895 et 1914, le nombre d'ouvriers passe de 5 à 7 millions aux Etats-Unis, de 8 à 12.500.000 en Grande-Bretagne, de 3 à 4.500.000 en Russie. En France, la population ouvrière était en 1866 de 5.575.000 hommes et 3.385.000 femmes.

1831 : la Révolte des Canuts

La révolte des Canuts, à Lyon, en Novembre 1831, fut la première insurrection sociale caractérisée, au début de l'ère de la grande industrie.

Elle a pour origine la baisse des salaires depuis les meilleures années de l'Empire.

Les Canuts (*ouvriers de la soie*) veulent profiter de la reprise de la vente des soieries, après 1830, pour obtenir la fixation d'un tarif minimal pour le prix des façons. Une délégation de patrons et d'ouvriers, réunie sur la proposition du préfet le 25 Octobre, établit un tarif et confie au Conseil des Prud'hommes la charge d'en surveiller l'application.

Mais l'intervention du préfet a été mal vue par un certain nombre de fabricants, qui tiennent son attitude pour démagogique, et les concessions de leurs représentants pour des marques de faiblesse : 104 d'entre eux refusent d'appliquer le tarif, qu'ils dénoncent comme entrave à la liberté des marchés et rejettent comme exorbitantes les prétentions des Canuts, en matière de salaire (10 Novembre 1831).

De là, découlent les colères ouvrières et l'insurrection du 21 au 24 Novembre.

La monarchie française envoie 20.000 hommes de troupe et 150 canons pour réprimer "l'émeute".

C'est à cette époque que le ministre français Casimir Perier déclarait : *"Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a pas de remède pour eux que la patience et la résignation !"*

1834 : seconde insurrection des canuts

Ils occupent les hauteurs de Lyon et feront face pendant 6 jours à 12.000 soldats.

En 1840 : grèves

D'importantes grèves corporatives se déroulent en France.

1848 : les "trois huit"

A partir de 1848, les dirigeants ouvriers axent leurs revendications sur la journée de 8 heures, comprise dans une perspective d'éducation ouvrière : huit heures de travail, huit heures de repos et huit heures pour s'instruire et cultiver son corps.

1848, c'est aussi l'année de la publication du "Manifeste communiste" de Karl Marx.

Le 22 février 1848 manifestation monstre à Paris, chute de la monarchie et naissance de la IIe République.

Le 23 juin 1848 sur 120.000 ouvriers licenciés par les Ateliers nationaux, 20.000 descendent dans la rue. Ils forment jusqu'à 400 barricades.

La Commission exécutive charge le général Louis Eugène Cavaignac de la répression. Celle-ci est terrible, à la mesure de l'effroi qu'éprouvent les bourgeois de l'Assemblée.

En trois jours de combat, du 23 au 26 juin, on relève 4.000 morts parmi les insurgés et 1.600 parmi les forces de l'ordre. Le gouvernement républicain arrête 25.000 personnes et 15.000 déportés et emprisonnés sans jugement.

Troisième insurrection des canuts.

1864 : Première Internationale

En 1864, est créée la Première Internationale Ouvrière et dans les pays industriels, malgré des difficultés énormes, le syndicalisme commence à s'organiser.

1868 : les huit heures aux Etats-Unis

Le gouvernement américain accorde, en 1868, la journée de huit heures à tous les journaliers, ouvriers, artisans, employés par l'administration fédérale. Mais la loi n'est pas appliquée. Aussi, en 1881, la Fédération américaine du Travail (A.F.L.) décide de passer à l'action.

1871 : la Commune

Le 18 mars 1871, à la suite de la guerre franco-allemande de 1870, une révolte populaire éclate à Paris. La Commune de Paris est créée.

Elle sera écrasée quelques semaines plus tard par l'alliance des bourgeoisies française et allemande avec Thiers et Bismarck.

25.000 travailleurs parisiens seront massacrés par les forces de répression, les cadavres seront brûlés, 38.500 arrestations seront opérées, 13.700 seront condamnés à des peines allant jusqu'à 90 années de prison, 3.000 mourront dans les pontons, la prison, le bagne et l'exil.

1873-1895 : des grèves violentes

En 1873, en Angleterre et surtout en 1899 à Londres ou les dockers arrêtent tout travail.

En Allemagne, grèves et manifestations des travailleurs de la Ruhr.

1884 : congrès de l'American Federation of Labor

Au cours de leur congrès de 1884, les syndicats étasuniens se donnent deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures.

Ils choisissent de débiter leur action le 1er mai parce que beaucoup d'entreprises américaines entament ce jour-là leur année comptable.

1886 : la grève de Chicago

En 1886, le Congrès National du Travail, aux Etats-Unis, marque la volonté d'obtenir le résultat de : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures d'éducation.

Le 1er mai 1886, la pression syndicale permet à environ 200.000 travailleurs d'obtenir la journée de huit heures.

D'autres travailleurs, moins chanceux, entament une grève. Ils sont environ 340.000 dans tout le pays.

Le 3 mai, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester, à Chicago.

Une marche de protestation a lieu le lendemain et dans la soirée, tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers.

C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre.

Elle fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police.

Trois syndicalistes anarchistes sont jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres sont pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, Augustin Spies : "Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui".

En France, le sang coule à Decazeville.

En 1886 également, en Belgique revoltes populaires et fusillades à Roux et publication du "Catéchisme du Peuple" d'Alfred Defuisseaux, etc...

1889 : le congrès de la IIe Internationale

C'est à Paris l'année même du premier centenaire de la Révolution française que blanquistes et guesdistes tiennent au 42, rue Rochechouart, salle des Fantaisies parisiennes, le deuxième congrès de l'Internationale socialiste. Ce congrès décide qu'il sera "organisé une grande manifestation à date fixe de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du congrès. Attendu qu'une semblable manifestation a été déjà décidée pour le 1er mai 1890 par l'Afl, dans son congrès de décembre 1888 tenu à Saint Louis, cette date est adoptée pour la manifestation."

1891 : Fourmies

Dans une petite ville du nord de la France, une manifestation pacifique se rend en cortège à la mairie. La troupe, équipée des tout nouveaux fusils Lebel et Chassepot d'une portée de tir supérieure à deux kilomètres, tire à bout portant sur la foule. Parmi les morts, huit victimes ont moins de vingt et un ans, dont la jeune ouvrière Marie Blondeau et un jeune conscrit du nom d'Edouard Giloteaux. Habillée de blanc et les bras couverts de fleurs, Marie Blondeau restera longtemps dans l'imagerie populaire comme une sorte de Vierge profane. Avec ce nouveau drame, le 1er mai s'enracine dans la tradition de lutte des ouvriers européens.

Quelques mois plus tard, à Bruxelles, l'Internationale socialiste renouvelle le caractère revendicatif et international du 1er mai.

1892 : création de l'Inspection du Travail

Le 22 mars 1841, après l'enquête du docteur Villermé, la première loi limitant le travail des enfants employés dans les manufactures est adoptée. Elle est à l'origine en 1892 de la création d'un corps d'inspecteurs du travail pour contrôler l'application de la réglementation naissante du travail. A partir de 1892-1893 donc, la législation du travail se développe (Code du travail 1900-1912) et l'inspection du travail est chargée de contrôler l'application des premiers règlements relatifs à l'hygiène et la sécurité du travail.

1893 : loi sur l'assistance médicale gratuite

Il faut attendre la loi de novembre 1892 pour que la journée de travail soit fixée à 12 heures pour les hommes et 10 pour les enfants. Dans de telles conditions les caisses de secours mutuels sont indispensables à la survie ouvrière. Elles défendent pied à pied leur autonomie et obligent le législateur à enfin se pencher sur la protection sociale. En 1893 une première loi sur l'assistance médicale gratuite est votée. Elle s'applique aux indigents quelle que soit leur

catégorie socio-professionnelle. Dans la foulée de ce premier acquis, suivent les premiers régimes d'assurances sociales : dans les mines en 1894, aux chemins de fer en 1909.

1898 : loi sur les accidents du travail

En 1898 une nouvelle loi précise l'aide de l'État aux sociétés de secours mutuels. Le 9 avril de la même année le Parlement adopte un texte sur les accidents du travail. Pour la première fois l'employeur est responsabilisé. Il doit payer les frais médicaux à l'ouvrier blessé et en cas d'invalidité, il doit verser une indemnité allant de 33 à 50% du salaire.

1910 : loi sur les retraites ouvrières et paysannes

Enfin il faut attendre avril 1910 pour voir apparaître une loi sur les retraites ouvrières, la loi sur les "retraites ouvrières et paysannes", qui ouvre la possibilité d'une pension à partir de 65 ans pour ceux et celles dont les revenus sont inférieurs à 3 000 francs par an, me ne permet pas un véritable élargissement du droit à la retraite.

1919 : le traité de Versailles

La fin de la Première Guerre mondiale va sonner en deux temps l'avènement de la journée de huit heures. D'abord la loi du 23 avril sur les huit heures est publiée au Journal officiel de la République française le 25 avril. Ensuite, le 22 juin est signé (*pour la France par Georges Clemenceau, par le président Wilson pour les Etats-Unis et par Lloyd George pour la Grande-Bretagne*) le traité de Versailles qui fixe dans son article 247 "l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où elle n'a pas encore été obtenue". La fin de la guerre est aussi l'occasion de mettre en place la Sdn (Société des nations) ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT). Si la Sdn a été remplacée, depuis, par l'Onu, l'Oit, elle, a survécu au second conflit mondial. Dès lors les manifestations du 1er Mai porteront d'autres revendications que la journée de huit heures tout en poursuivant ce grand rêve prolétarien de l'époque : la société libérée du travail contraint. En attendant que le droit à la paresse revendiqué par le gendre de Karl Marx soit établi, le mouvement ouvrier va partir à la conquête des congés payés. A Paris, les manifestants se heurtent à la police et deux ouvriers sont tués.

1920 : en Russie

En 1920, la Russie communiste décide que le 1er mai sera désormais chômé et deviendra la fête légale du travail. Son exemple est suivi dans la plupart des autres pays sous la poussée des syndicats d'obédience communiste.

1926 : la revendication des congés payés

C'est sans aucun doute à l'occasion du congrès que tient la Cgt en 1926 (une partie de ses membres est allée fonder la Cgt-Unitaire) qu'apparaît pour la première fois la revendication des congés payés pour tous les salariés (certaines professions les ont déjà obtenus). C'est également en 1926 que la Cgt prend position en faveur des assurances sociales.

Une question qui n'avait rien de consensuel puisqu'à l'époque des syndicalistes étaient contre toute cotisation payée par les salariés.

1929 : la montée des périls en Allemagne

Dans l'histoire sociale et politique allemande ce 1er Mai 1929 restera marqué d'une pierre noire. Les manifestations sont interdites à Berlin par le préfet Zoot Giebel. Les manifestants passent outre l'interdiction. La répression sera sanglante. Elle fera trente-trois morts et deux cents blessés. La division entre les communistes et socialistes est à son comble.

1936 : le 1er Mai du Front populaire

Dans l'histoire du 1er Mai l'année 1936 est certainement une des plus importantes. Plusieurs événements vont la marquer. D'abord dès le mois de mars se tient du 2 au 6 mars le congrès au cours duquel la Cgt se réunifie. Ensuite la manifestation du 1er Mai tombe deux jours avant les élections législatives qui vont porter au pouvoir les forces politiques du Front populaire. Enfin après un mouvement de grève mémorable sont signés en juin les accords de Matignon qui légalisent la semaine de quarante heures, les congés payés ainsi que les conventions collectives. L'année suivante le 1er Mai 1937 aura lieu sans doute la plus grande manifestation jamais organisée en France.

1941 : la fête du Travail

Le 24 avril 1941, pendant l'occupation allemande, le 1er mai est officiellement désigné comme la Fête du Travail et de la Concorde sociale et devient chômé, à l'initiative de René Belin. Cet ancien dirigeant de l'aile anticommuniste de la CGT (Confédération Générale du Travail) était devenu secrétaire d'État au Travail dans le gouvernement du maréchal Pétain. La radio ne manque pas de souligner que le 1er mai coïncide aussi avec la fête du saint patron du Maréchal, Saint Philippe (aujourd'hui, ce dernier est fêté le 3 mai) !

1947 : journée chômée

En avril 1947, sur proposition du député socialiste Daniel Mayer et avec l'accord du ministre du Travail, le communiste Ambroise Croizat, le 1er Mai devient dans toutes les entreprises publiques et privées un jour chômé et payé. Cependant le 1er Mai ne sera pas assimilé à une fête légale.

1950 : création du SMIG

C'est la Charte du travail promulguée le 4 octobre 1941 qui a ouvert la voie. Il y est parlé d'un salaire minimum vital et cette notion a nécessairement un caractère universel : le minimum vital est le même, pour tout le monde, quelle que soit la profession. Reste que le coût de la vie n'est pas partout le même ce qui était beaucoup plus sensible alors qu'aujourd'hui. On avait donc divisé le pays en une vingtaine de « zones de salaire », avec chacune un taux différent du salaire minimum, mais tous les salaires minima procédaient dégressivement de celui de la zone 0 (Paris) selon un pourcentage fixé : zone -2,5%, zone -4%, etc. ce qui permettait de maintenir l'unité tout en respectant la diversité. Ce système des zones ne devait disparaître qu'en mai 1968 : il n'y avait alors plus que deux zones. La loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives rendit aux partenaires sociaux la liberté de négocier les salaires, suspendue dès le début des hostilités en 1939, mais à la fois pour laisser au gouvernement une flexibilité d'intervention dans le domaine des salaires et pour rassurer les syndicats qui craignaient de ne pas être de force, du moins dans certains secteurs d'obtenir des salaires convenables, la loi créa un salaire minimum national interprofessionnel garanti, le

SMIG (SMNIG aurait été imprononçable) que le gouvernement fixerait par décret à partir d'un budget type - celui des manœuvres célibataires dans la métallurgie parisienne - établie par une commission paritaire des partenaires sociaux.

1954 : les manifestations sont interdites

Alors que la guerre d'Indochine se termine pour les autorités françaises avec la partition du Vietnam, une autre guerre, une guerre sans nom commence en Algérie. Elle va durer huit ans. Dès lors les manifestations seront interdites dans Paris. Celle du 1er Mai 1954 se transformera en un rassemblement sur la pelouse de Reuilly. Il faudra attendre quinze années c'est-à-dire 1968 pour qu'à l'initiative de la Cgt, à nouveau, le monde du travail se donne rendez-vous dans les rues de Paris pour défilier un 1er Mai. Le cortège partira de la République pour se rendre à la Bastille, symbole des libertés recouvrées. Depuis, les cortèges du 1er Mai ont connu des fortunes diverses. La manifestation la plus importante de l'après mai 1968 fut probablement celle de 1975, qui fut prétexte à fêter la fin de la guerre de Vietnam.

1958 : création des ASSEDIC

Création des ASSEDIC et UNEDIC (l'indemnisation du chômage était assurée depuis 1951 par les communes) L'UNEDIC est une association, gérée paritairement : elle réunit les syndicats dit représentatifs (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) et le patronat (MEDEF, CGPME, UPA). Les sièges sont répartis à égalité entre les deux. L'UNEDIC fédère les ASSEDIC, décide de leur implantation et en nomme les directeurs régionaux. Elle décide des règles d'indemnisation du chômage, ces règles sont révisées à l'occasion de la renégociation de la convention.

1967 : création de l'ANPE

Le premier découpage du territoire en zones de compétence "agences locales pour l'emploi" date de la création de l'ANPE en juillet 1967. Elaboré avec le ministère du Travail, le premier zonage prévoyait une implantation progressive du réseau de 1000 points ANPE.

1970 : création du SMIC

La loi du 2 janvier 1970, présentée

par Chaban-Delmas, remplaça le SMIG par le salaire minimum de croissance (SMIC), indexé à la fois sur le prix et sur les salaires : l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne peut être inférieur à la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires moyens enregistrés par l'enquête trimestrielle du ministère du travail. Ce système qui nous régit toujours a entraîné une hausse considérable du salaire minimum et par voie de conséquence une multiplication du nombre de smicards, non par paupérisation, mais par relèvement du niveau de vie de ceux qui gagnent le moins. Conséquence : un écrasement de la hiérarchie qui n'est certainement pas propice à l'émulation. Conséquence aussi : le rétrécissement du champ d'action de la négociation collective, les gains de productivité et autres améliorations qui permettaient de satisfaire les revendications étant absorbés chaque année par la hausse du SMIC. Ainsi le SMIC est devenu le principal moteur du mouvement des salaires au détriment des salaires négociés. Par crainte de leur propre faiblesse, les syndicats ont demandé à la loi de protéger fortement les salaires, mais ils ont ainsi réduit considérablement leurs possibilités d'intervention. DOCUMENTS ANNEXES

VIEILLESSE, RETRAITES

1850 Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, organisée par l'Etat, fondée sur la "prévoyance" individuelle (*rentiers, employés, professions libérales*).

1853 Régime des agents de l'Etat.

1890 Loi sur l'homologation ministérielle des statuts et règlements des caisses de retraite et de secours des compagnies de chemins de fer (faiblement appliquée).

1894 Loi sur les Caisses de retraites des ouvriers mineurs. Première brèche principe de liberté.

1895 Loi "des garanties" : oblige les employeurs à verser les cotisations (ouvrières et patronales) soit à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, soit à la Caisse des Dépôts, soit à des caisses agréées.

1898 Loi sur la mutualité (maladie et retraites).

1905 Loi "d'assistance" : garantie d'assistance à tout Français de plus de 70 ans, sans ressources.

1909 Régime de retraite des chemins de fer.

1910 Loi sur les retraites ouvrières et paysannes : assurance vieillesse obligatoire des salariés. Blocage de la mise en oeuvre de l'obligation par la hiérarchie judiciaire (arrêts de la Cour de Cassation).

1930 Assurance vieillesse obligatoire (les assurés ont le choix de l'organisme assureur, floraison d'institutions) pour les salariés de l'industrie et du commerce dont le salaire est inférieur à une certaine limite (plafond d'affiliation).

1941 Allocation aux vieux travailleurs salariés. Système de répartition substitué au système de capitalisation.

1945 Inclusion de l'assurance vieillesse à la sécurité sociale ; extension à tous les salariés, sans limite de salaire (plafond de cotisation). Création d'un régime général et de régimes spéciaux (régimes anciens garantissant certains avantages supérieurs à ceux du nouveau régime).

1947 Régime complémentaire des cadres.

1948 Régimes autonomes mis en place pour certaines professions non salariés refusant d'entrer dans le régime des salariés (professions commerciales et industrielles ; artisans ; professions libérales).

1951 Régime autonome agricole.

1956 Fonds national de solidarité (ressources fiscales) ; minimum vieillesse.

1972 Extension à tous les salariés non-cadres de l'obligation d'adhérer à un régime complémentaire, par l'intermédiaire de l'Association des régimes de retraite complémentaire (ARRCO).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

1813 Caisses de secours des mines

1868 Caisse nationale d'assurance contre les accidents du travail But : encourager les employeurs et travailleurs à s'assurer individuellement, aucune obligation. De 1868 à 1898, 99 cas seulement sont soumis. Les travailleurs ne se sont pas assurés. Les petits patrons n'ont pas assuré leurs salariés. Les grandes entreprises ont eu recours à d'autres formes d'assurance].

1898 Loi sur la mutualité ("charte de la mutualité") : autorisation administrative supprimée pour la création des mutuelles. Loi sur les accidents du travail (industrie, commerce), abandon de la notion de stricte responsabilité individuelle de l'article 1382 du Code civil. Ouverture des hôpitaux publics aux ouvriers et non plus aux seuls indigents.

1899 Loi sur accidents du travail dans l'agriculture, ne concerne que les salariés agricoles des exploitations avec machines mues mécaniquement.

1919 Nouvelle forme reconnue de risque du travail : les maladies professionnelles.

1923 Extension de la législation sur les accidents du travail aux gens de maison.

1928 Extension aux salariés de toutes les exploitations agricoles.

1938 Extension à tous les employeurs.

1945 Inclusion des accidents du travail au régime général de la sécurité sociale

1966-1972 Lois mettant fin au régime de la loi de 1899 sur les accidents du travail en agriculture.

MALADIE, INVALIDITE, MATERNITE

19ème siècle La couverture du risque de maladie relève de la libre adhésion à des mutuelles ; des associations charitables ; de l'assistance de l'Etat (faible) et surtout des collectivités locales.

1884 Loi imposant aux communes l'assistance aux enfants abandonnés et aux aliénés.

1893 Loi sur l'assistance médicale gratuite (*40 % des dépenses à la charge des communes*).

1904, 1905, 1913 Lois sur l'assistance obligatoire certaines catégories de population, enfants assistés, vieillards, et infirmes, Femmes en couches), financement réparti entre les collectivités locales et l'Etat.

1921 Début du débat sur les assurances sociales.

1928- Loi sur les assurances sociales. Création de l'assurance maladie. Gestion par des caisses

1930 privées, sous tutelle de l'administration. Affiliation obligatoire pour les salariés ayant un salaire inférieur à un certain montant (plafond). Augmentation rapide des assurés immatriculés (environ 10 millions d'assurés de professions non-agricoles, 1,5 million d'assurés de professions agricoles).

1945 Création de la Sécurité sociale (regroupe les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés : des régimes d'accidents du travail et maladies professionnelles, les allocations familiales et de salaire unique). Elle comprend le régime général et des régimes spéciaux. Financement par cotisations sur les revenus professionnels (salariés et employeurs). Gestion du régime général fondée sur la participation des employeurs et des salariés [proportion de 1/4 et 3/4 respectivement) aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale.

1949 BAPSA (Budget annexe des prestations sociales agricoles).

1956 FNS (Fonds national de solidarité).

1961 AMEXA (Assurance maladie des exploitants agricoles).

1967 Première vague de réformes (séparation des risques, équilibre financier de chaque risque, parité des organisations syndicales et professionnelles, suppression des élections, renforcement du contrôle de l'Etat, création de trois Caisses nationales : assurance maladie, assurance vieillesse, allocations familiales).

1974 Deuxième vague de réformes (compensation financière entre les régimes de base obligatoires à l'exclusion des régimes complémentaires).

1978 Extension de la couverture à la quasi totalité de la population.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Fin du 19ème siècle Prise de conscience du déclin démographique ; influence du catholicisme social ; Alliance Nationale pour l'Accroissement de la Population, initiatives du patronat (Harmel, 1891).

1899-1900 Sursalaire familial dans plusieurs ministères. Décret obligeant les entreprises adjudicataires de travaux publics à verser des allocations familiales.

1914-1918 Aides de l'Etat et des collectivités locales aux familles nombreuses nécessiteuses.

1916 Caisses de compensation (Romanet).

1917 Supplément familial de traitement versé à tous les fonctionnaires.

1918-1919 Primes de natalité et d'allaitement.

1920 Conseil supérieur de la natalité.

1921 Création d'un Comité central des allocations familiales par les différentes caisses de compensation.

1932 Affiliation obligatoire de tous les employeurs de l'industrie et du commerce à des caisses de compensation avec liberté des prestations au-dessus d'un minimum, ce qui conduit à de grandes disparités.

1938 Unification par zones des taux de prestations.

1939 Code de la Famille ; unification des allocations familiales, relèvement des taux.

1945 Rattachement des allocations familiales à la sécurité sociale, mais elles sont dissociées du salaire et modifiables sur simple initiative des pouvoirs publics. Jusqu'à cette date, les caisses de compensation étaient des institutions patronales. Création du ministère de la population.

1948 Allocation logement, incluse dans la sécurité sociale. Elle coïncide avec la libération des loyers et a initialement un caractère d'aide familiale.

1971 Extension de l'allocation logement.

SANTE

19ème siècle Les questions de santé publique ne sont pas séparées de celle de l'assistance. L'assistance est communale, sans subvention de l'Etat. Leur prise en charge incombe principalement aux communes et aux départements (*un bureau de bienfaisance obligatoire dans chaque commune depuis une loi de 1796, obligation demeurée sans effet en l'absence de subvention de l'Etat*).

1852 et 1854 circulaires invitant les conseils généraux à créer dans leurs départements un service médical gratuit en faveur des habitants pauvres.

1884 Premier crédit au budget pour l'assistance médicale dans les campagnes.

1893 Loi sur l'assistance médicale gratuite (prise en vue de pallier les inégalités entre communes urbaines et campagnes).

1898 Ouverture des hôpitaux publics aux non indigents (aux ouvriers victimes d'accidents du travail)

1902 Loi sur la protection de la santé publique (impose un règlement sanitaire dans chaque commune ; rend obligatoire la vaccination antivariolique, entre autres).

1905 Loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

1916 Loi sur les dispensaires d'hygiène sociale, lutte contre la tuberculose.

1919 Loi sur les sanatoriums.

1920 Création du Ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

1930 Création du Ministère de la santé publique.

1941 Ouverture des hôpitaux à la clientèle payante. 1944 Le "prix de journée" des hôpitaux publics est fixé par le préfet. Code de la santé (contrôle des produits pharmaceutiques).

1958 Réforme hospitalière ; création des centres hospitalo-universitaires (CHU) ; établissement de règles de détermination du prix de journée.

1970 Deuxième réforme hospitalière : recherche d'une plus grande coordination entre établissements publics et établissements privés ; création d'une carte sanitaire ; régime de "concession" ouvert aux établissements privés.

1978 Les dépenses d'hospitalisation considérées comme source importante du déficit de la sécurité sociale. Recherche d'un nouveau système de tarification.

ORGANISATION DE LA PROFESSION MEDICALE

19ème siècle - Hôpitaux réservés aux indigents jusqu'en 1898. Deux catégories de médecins existent :

1- Les docteurs en médecine ou en chirurgie. Loi de 1803 leur accorde la liberté d'installation et la liberté de prescription curative.

2- Les officiers de santé, catégorie inférieure (études moins longues et moins coûteuses, ne peuvent exercer que dans le département pour lequel ils sont admis (jury d'examen départemental).

Une loi de 1892 abolit l'officiat et reconnaît les syndicats médicaux qui désormais peuvent se porter en justice contre l'exercice illégal de la médecine. Trois modes d'exercice et de rétribution de la médecine existent : bureaux de bienfaisance et service des indigents des campagnes ; sociétés de secours mutuel (abonnements annuels pour soins) ; paiement à l'acte pour la médecine "privée".

► Montée de la médecine "libérale" à la fin du siècle : lutte contre la "concurrence" par limitation du nombre de médecins, publication de tarifs minima par les syndicats médicaux ; développement du paiement à l'acte au détriment des abonnements ; légalisation de la cession de clientèle (1898) ; développement des cliniques privées à but lucratif (facilité par les progrès de la chirurgie) ; développement du thermalisme.

► Affirmation des médecins comme corps organisé de défense d'intérêts communs et de groupe de pression contre le projet d'assurances sociales.

1928 Création de la Confédération des syndicats médicaux français [CSMF], défense de la rémunération à l'acte, du paiement direct des honoraires par le malade au médecin, du libre choix par le malade, de la liberté de prescription.

1940 Constitution de l'Ordre des médecins, suppression des syndicats médicaux, rétablis en 1945.

1945 Création du tarif opposable, dans le cadre de la sécurité sociale. Forte opposition de la CSMF.

1960 Nouveau système de tarifs conventionnés (80 % des médecins sont conventionnés en 1970), double tarif.

1971 Convention nationale, avec dérogations nombreuses.

LOGEMENT

1850 Loi sur les logements insalubres (pouvoirs aux conseils municipaux de créer des commissions afin d'assurer la salubrité ; 520 commissions municipales existent en 1858 ; 5 en 1862, désuétude de la loi).

1853 Société mulhousienne des cités ouvrières (fondée par des industriels).

1867 Société ouvrière de Paris fondée grâce à un don de 41 maisons par l'Empereur. Initiatives patronales.

1894 Habitations à bon marché (HBM) introduites par la "loi Siegfried" ; sociétés privées bénéficiant d'exemptions fiscales. La Caisse des Dépôts et Consignations, invitée par la loi à consentir des prêts à ces organismes, limite strictement ses concours.

1906 "Loi Strauss" autorise la participation des collectivités locales au financement des HBM.

1912 "Loi Bonnevey" : offices communaux d'HDM, intervention directe de l'Etat.

1914 Délais moratoires accordés aux locataires ; début du blocage des loyers des immeubles construits avant 1914.

1928 "Loi Loucheur" : augmente la capacité d'intervention des collectivités locales ; programme de 260 000 logements à réaliser en cinq ans ; accroissement du rôle de la Caisse des Dépôts.

1930 "Loi Bonnevey" : accroît l'aide de l'Etat.

1943, 1945 Les CIL (Comités interprofessionnels du logement), financement par cotisation fondée sur les salaires (1 %).

1947 HLM (Habitations à layer modéré) remplaçant les HBM.

1948 Loi sur les loyers (liberté des loyers des habitations construites après 1948) - Allocation logement.

1949 "Loi Minjoz" : accroît les possibilités d'emprunt pour les HLM (initiative reconnue aux caisses d'épargne pour l'attribution de prêts aux collectivités locales). En fait financement principal par prêts directs du Trésor. Reconstruction.

1950 "Primes d'Etat" à la construction et prêts spéciaux du Crédit Foncier.

1953 "Plan Courant" : naissance d'un secteur para-public géré par l'Etat et le patronat. Logécos. Contribution patronale obligatoire, le "1 % patronal", première loi contraignante sur le patronat, pour le logement social.

1954 Création de la SCIC (Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts).

Années 1960 Développement de la "promotion immobilière".

1964 "Débudgétisation" des HLM, charge

transférée à la Caisse des Dépôts et au Crédit Foncier.

1965 Epargne logement.

1966 CPHLM (Caisse des prêts aux organismes d'HLM ; centralisation des principaux moyens de financement).

1967 Réforme du système bancaire. Création d'un marché hypothécaire. Accroissement du financement bancaire.

1977 Aide personnalisée au logement.

1979 Libération des loyers.

URBANISME

Fin du 19e siècle Transformations des centres des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille)

Construction du métro parisien.

1919 Première loi sur les plans d'urbanisme (villes de plus de 5 000 habitants). Peu appliquée.

1953 Loi foncière pour l'aménagement de zones d'habitation et de zones industrielles.

1955 Création de la SCET (Société Centrale pour l'Équipement du Territoire).

1959 ZUP (Zones à urbaniser en priorité).

1962 ZAD (Zones à aménagement différé).

1963 FNAFU (Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme) remplace le FNAT (Fonds national d'aménagement du territoire).

1966 CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales), gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

1967 Loi d'orientation foncière, prévoit l'établissement de SDAU (Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme), de POS (plans d'occupation des sols), la constitution de réserves foncières.

LA FETE DU TRAVAIL DANS LE MONDE

Aujourd'hui, la Fête du Travail est commémorée par un jour chômé le 1er mai dans la plupart des pays... mais pas dans tous.

En Belgique (et au Luxembourg)

Le 1er mai est chômé et les partis socialistes en profitent pour défiler et réaffirmer leur ancrage à gauche. Notons qu'au milieu du XXe siècle, le 1er mai socialiste fut concurrencé par les cortèges "Rerum Novarum" de l'abbé Joseph Cardijn, fondateur de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC). Ces cortèges d'ouvriers chrétiens avaient lieu le jour de l'Ascension.

En Allemagne

Le 1er mai est chômé. Il donne aussi lieu à des réjouissances en l'honneur du printemps selon le rite ancestral de l'arbre de mai, que l'on retrouve dans différentes régions d'Europe (on peut lire à ce propos un très joli poème de Victor Hugo).

En certains endroits, comme à Stuttgart, les enfants profitent de la nuit précédant le 1er mai pour faire des farces d'une façon qui rappelle Halloween.

Aux Pays-Bas

Le 1er mai reste ordinairement ouvré. Idem en Suisse. Quelques entreprises et organisations internationales concèdent cependant à leur personnel un jour de congé en l'honneur de la fête du Travail. À noter que le canton de Fribourg commémore le 1er mai... l'arrivée du printemps, avec chants et distribution de friandises aux enfants.

En Israël

On ne chôme pas le 1er mai, bien que l'État juif ait été fondé par des militants socialistes.

Au Royaume-Uni

Ce n'est pas le 1er mai qui est chômé mais le premier lundi de mai... ce qui permet aux salariés de bénéficier chaque année d'un week-end prolongé.

Aux États-Unis

Le "Labor Day" (ou Jour du Travail) ne doit rien à la fameuse journée de 1886.

Il tire ses origines d'une grève des cheminots qui, en 1894, avaient voulu soutenir les ouvriers de l'entreprise Pullman, eux-mêmes en grève contre leur employeur.

Le président américain Grover Cleveland n'avait pas hésité à envoyer 12.000 hommes de troupe pour briser le mouvement et deux hommes furent tués au cours des affrontements, à Kensington, près de Chicago.

La grève fut déclarée terminée le 3 août 1894, les ouvriers de Pullman prenant même l'engagement de ne plus se syndiquer.

Les citoyens américains s'étant indignés des méthodes brutales du président Cleveland, leurs représentants de Washington réussirent à faire passer la proposition d'un jour chômé pour honorer les travailleurs.

Le président lui-même signa le projet de loi six jours à peine après l'intervention de l'armée, dans l'espoir de se faire réélire la même année... Mais cet espoir s'avéra vain.

Au Canada

La Fête du Travail est célébrée le 1er lundi de septembre (les puissants syndicats nord-américains comme l'AFL-CIO n'ont pas voulu s'aligner sur les syndicats européens d'obédience communiste).

Quelques syndicats québécois manifestent néanmoins le 1er mai en solidarité avec leurs homologues européens.

En Australie

Quelques syndicats socialistes ou communistes défilent aussi à l'occasion du 1er mai. Mais la fête du Travail est officiellement commémorée à d'autres dates : le 4 mars en Australie occidentale, le 11 mars dans l'État de Victoria, le 6 mai dans le Queensland et le territoire du Nord, le 7 octobre à Canberra (la capitale), en Nouvelle Galles du Sud (Sydney) et en Australie méridionale.

Amérique latine, Brésil compris Commémore la fête du Travail en chômant le 1er mai. Mais, comme ailleurs, les défilés syndicaux ont largement cédé la place à des activités ludiques : pique-niques, football,...

Au Mexique

Dans l'État de Sinaloa, le 1er mai marque la fête de l'été avec la fin de la récolte des tomates et d'autres produits agricoles.

Au Paraguay

En 2002, le chef de l'État a tenté de remplacer le 1er mai par le premier lundi de mai (à la manière britannique). Mais l'opinion publique a rejeté cette réforme.

En Europe de l'est, en Pologne en particulier

Le 1er mai est toujours chômé mais les défilés, qui étaient quasiment obligatoires sous le régime communiste, ne font plus recette.

Au Japon

Ne célèbrent pas la fête du Travail mais la première semaine de mai, dite dorée, donne lieu à des festivités et des jours chômés.

En Russie

Le nouveau tsar Yeltsine, marionnette du capitalisme international et de l'Occident, a transformé officiellement la journée en "Fête du muguet".

LIBERER LES TRAVAILLEURS

Bien que le 1er Mai ait souvent perdu son caractère de grève, dans la mesure où ce jour est devenu un jour férié et payé, les organisations ouvrières ont toujours voulu lui maintenir son caractère de manifestation pour la libération des travailleurs.

Ce qui n'empêche évidemment pas les organisations ouvrières et communistes de poursuivre les manifestations et les mobilisations pour un nouveau monde et contre le système bourgeois.